

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Président a demandé aux élus du SIDEPE, d'accepter l'ajout d'un point à l'ordre du jour, point qui résulte de la réunion du 20 juin dernier avec le SAEP de Verneuil Est :
Question N°8 : Travaux sur le territoire de Boissy- lès- Perche – réhabilitation des réseaux et réalisation d'une interconnexion avec le SAEP de Verneuil Est.

- PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du 27 mars 2018 à l'approbation des membres présents.

Adopté à l'unanimité.

1 – RAPPORT DU DELEGATAIRE (RAD) 2017

– RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE –

Le Syndicat intercommunal du Val Saint Cyr a en charge la gestion du service public d'eau potable. Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Contexte du service

Périmètre :

- Boissy-lès-Perche,
- Jaudrais,
- La Chapelle-Fortin,
- La Ferté-Vidame,
- La Framboisière,
- La Mancelière,
- La Puisaye,
- La Saucelle
- Louvilliers-lès-Perche
- Le Mesnil-Thomas,
- Les Châtelets,
- Les Ressuintes,
- Rohaire,
- Senonches

Conditions d'exploitation du service :

Le service de l'eau potable est exploité en affermage. Le délégataire est la compagnie VEOLIA EAU, en vertu d'un contrat renouvelé pour une durée de 12 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2025.

L'essentiel de l'année 2017 :

Chiffres clés



6 944

Nombre d'habitants desservis



4 170

Nombre d'abonnés (clients)



2

Nombre d'installations de production



9

Nombre de réservoirs et Bâches



327

Longueur de réseau (km)



97,2

Taux de conformité microbiologique (%)



70,5

Rendement de réseau (%)



154

Consommation moyenne (l/hab/j)

En 2017,

- Presque 30 km de réseau ont fait l'objet de recherche de fuites soit bientôt 10% du linéaire total du réseau (le détail est joint en annexe)
- 68 fuites (branchements et conduites) ont été localisées et réparées soit 5 de plus que l'an dernier et 3 de plus qu'en 2015

Le rendement de réseau reste au-dessus de la barre des 70% (70,5 %) avec un ILP à 1,93 m³/km/j. A noter que plus de 10 % des fuites (6) se sont déclarées sur le secteur de Jaudrais (Rue Chateaufneuf/Mairie), cette zone est une zone prioritaire de l'étude Mosare.

Certes le rendement baisse cette année mais reste encore supérieur à la valeur du Grenelle 2 qui s'établit à 66% pour la configuration du syndicat.

Indicateurs techniques

Evolution des clients et volumes vendus

	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	4 191	4 180	4 170	-0,2%
domestiques ou assimilés	4 189	4 178	4 168	-0,2%
autres services d'eau potable	2	2	2	0,0%

	2015	2016	2017	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	404 158	418 707	439 086	4,1%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	397 261	411 101	424 229	3,2%
domestique ou assimilé	397 261	411 101	424 229	3,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	6 897	7 606	14 857	95,3%

Les volumes vendus (domestiques et vente aux autres services d'eau potable) sur l'exercice augmentent de nouveau de 4.1% par rapport à l'an dernier. Le nombre d'abonnés reste relativement stable par rapport à l'année précédente.

Performance du réseau de distribution

	2015	2016	2017	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	82,4 %	74,2 %	70,5 %	-5,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	422 003	437 053	444 480	1,7%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	6 897	7 606	14 857	-17,8%
Volume produit (m3) C	515 305	592 506	652 062	10,1%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	5 149	6 577	4 858	-26,1%

Branchements plomb

La limite de la teneur en plomb dans l'eau, au robinet, est abaissée de 25 à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013.

L'origine du plomb dans l'eau du robinet provient des branchements et des réseaux intérieurs des immeubles réalisés avec ce matériau. Depuis 1995 son utilisation pour ce type de travaux est interdite.

1 branchement a été renouvelé au cours de l'année par le délégataire. C'est un branchement situé au 5, route de Dreux, à Senonches, présentant des fuites. A ce titre, il a donc été repris.

Au final, le nombre renouvelé depuis le début du contrat est de 374 unités selon la répartition suivante soit 11 unités de plus que l'engagement contractuel (363 unités) :

- 2014 : 120 branchements (lors de cette année, la collectivité en a repris 104 à sa charge lors de travaux)
- 2015 : 176 branchements
- 2016 : 77 branchements (fait au cours du 1er semestre)
- 2017 : 1 branchement

Au vu des contrôles en marge de la relève des compteurs de l'an dernier et les interventions clientèles de cette année, il ressort qu'à notre connaissance, le nombre de branchements en plomb présents sur le territoire du syndicat s'élève à 218 unités.

Les services de VEOLIA sont à la disposition du SIDEPA pour échanger sur le devenir de ces branchements restants sachant que le contrat comporte aussi une dotation de garantie pour le renouvellement de branchements à hauteur de 8 unités par an soit 96 unités sur la durée de la délégation.

Qualité de l'Eau

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

En 2017, 1 non-conformité bactériologique a été relevée en première analyse. La non-conformité n'a pas été confirmée par les analyses de contrôle. L'origine est sûrement due à un mauvais prélèvement réalisé par le sous-traitant de l'ARS.

Cependant, 1 non-conformité physico-chimique a été enregistrée au cours de l'année sur les paramètres conductivité/équilibre calco-carbonique et turbidité. L'origine est la présence de fuites sur le secteur le jour du prélèvement. Toutes les contre-analyses ont été conformes par la suite. Ce phénomène avait déjà été observé l'an dernier.

Les valeurs suivantes sont issues des prélèvements effectués en 2017 :

Dureté : TH compris entre 9°F et 17°F. L'eau est peu calcaire voire douce et la valeur ne varie pas dans le temps.

Nitrates : aux points de mise en distribution, les valeurs sont inférieures à 30 mg/l à l'exception d'un prélèvement ayant atteint une valeur de 44 mg/l. La norme impose un taux inférieur à 50mg/l, aucun dépassement n'a été observé.

Fer : sur le réseau les valeurs sont inférieures à 7 µg/l. la norme impose un taux inférieur à 200µg/l, un seul dépassement a été observé.

Les forages situés sur la commune de Les Ressuintes ont des concentrations comprises entre 5 et 53 µg/l.

Les forages situés sur la commune de Senonches ont des concentrations comprises entre 190 et 528 µg/l (De plus, le forage n°3 est à l'arrêt depuis des années et présente des concentrations voisines de 900µg/l. La mise en place d'un traitement spécifique est préconisée par l'ARS.

CVM : dans le cadre de l'application de l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine et dans la continuité du repérage des canalisations à risques réalisé par la plupart des Agences Régionales de Santé, l'année 2014 a été marquée par un renforcement significatif de la surveillance ciblée du Chlorure de Vinyle Monomère sur certains réseaux susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge de pose).

Par ailleurs, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a publié le 3 novembre 2014 un avis portant sur les risques sanitaires en cas de dépassements de la limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine. Dans cet avis, l'Agence confirme, d'une part, la nécessité de maintenir la limite de qualité de 0,5 µg/L et, d'autre part, la mise en œuvre des stratégies d'échantillonnage ciblées sur les zones à risques telles que prévues dans l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012.

Sur le périmètre du syndicat, L'ARS a fait réaliser un nombre important d'analyses en 2017 dont vous avez vu les résultats ci-dessus. Leur nombre se porte à 8 unités en 2017. Cela est cependant beaucoup moins important que les années précédentes (22 analyses en 2016)

Aucun point de prélèvement n'est sorti « non-conforme » cette année contrairement à l'année précédente.

Les analyses révèlent toujours des traces infimes sur deux secteurs :

- Antenne de la Béchetière à LES RESSUINTES (2 analyses : l'une à 0,005 µg/L et l'autre 0,26 µg/L)
- Antenne du Bois de Coudre à JAUDRAIS (2 analyses : l'une à 0 µg/L et l'autre 0,26 µg/L)

En concertation avec vos services et comme demandé par l'ARS, des travaux sur ses secteurs ont été réalisés à l'automne 2016 pour limiter la concentration en CVM dans l'eau distribuée. Les solutions mis en place ont été des purges automatiques et un renouvellement de la conduite.

Le dispositif en place permet donc de ne plus dépasser le seuil règlementaire en 2017.

Etat du patrimoine de la Collectivité

L'ensemble des recommandations est précisé dans le paragraphe « Situations de biens ».

La mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations est nécessaire pour maintenir le rendement de réseau et préserver la ressource.

- Réservoirs :

- o La Saucelle : le génie civil est vétuste, il serait nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation.
- o Boissy lès Perche : des fissures ont été observées suite à des mouvements de terrain. Ces fissures non pas évoluées. Nous faisons passer une entreprise spécialisée en Génie Civil au cours de l'année pour avoir une première analyse sur ces fissures.

- Usine de traitement :

- o Senonches : l'installation est vétuste mais fonctionne bien. Une réflexion sur la construction d'une nouvelle unité de production a été engagée avec le Syndicat.
- o Ressuintes : quelques fissures sont observées sur le génie civil au niveau de la tour d'aération. L'évolution est à surveiller.

Les directives environnementales de protection des fonds marins ne permettent plus l'exploitation du calcaire marin en France. Celui-ci est importé d'Islande. Une étude de faisabilité d'un traitement de reminéralisation par filtration sur calcaire terrestre a été présentée en 2011.

- Réseaux :

- o Le réseau du SIDEP est composé principalement de canalisations en fonte (52%) et en PVC (40%). Le reste est partagé entre de l'amiante ciment et du PE.
- o 63 fuites répertoriées depuis 2010 concernent des tronçons représentant seulement 7 % du linéaire du réseau du syndicat
- o le taux de défaillance des canalisations peut être réduit de moitié en assurant un renouvellement du linéaire de 1,5 % par an ou même divisé par trois en renouvelant 2 % du linéaire par an

Indicateurs financiers généraux

Recettes d'exploitation :

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable s'élève à :

	2015	2016	2017
Pour le SIDEP	308 256	305 048	318 325
Pour le délégataire	430 451	429 677	439 035

Le prix théorique du m³ d'eau pour un usager s'élève à 2,73 €TTC /m³ (Hors assainissement).

Après présentation de ce rapport, les membres du syndicat, à l'unanimité de membres présents :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2 – DEMANDE D'ADHESION AU SIDEPE

Les communes de LAMBLORE et MORVILIIERS ont, en avril 2018 lors de leur dernier Conseil Municipal, pris une délibération de principe pour demander leur adhésion au SIDEPE.

Afin de présenter ces deux demandes au prochain Conseil Syndical, il est proposé aux élus de faire réaliser un diagnostic complet des réseaux de ces deux communes par un bureau d'études.

Cet état des réseaux sera présenté aux membres du syndicat avant de délibérer sur la demande d'adhésion.

Avant de se prononcer sur ces deux demandes, les membres du conseil syndical sollicitent la réalisation d'une étude patrimoniale. Celle-ci sera subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

3 - DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIERE de LA PUISAYE

A la suite des travaux réalisés dans le cadre de l'interconnexion sur le réseau d'eau potable entre Senonches et les Ressuintes, des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sont apparus.

En juin 2017, dans le bourg de La Puisaye, les eaux pluviales n'arrivant plus à s'écouler, des travaux, réalisés par l'entreprise SARC, ont été exécutés ; la cause du problème d'évacuation venant du fait que la buse était complètement remplie de pierres ayant servi de remblai après le changement de canalisations.

En mars 2018, un habitant du bourg s'est trouvé inondé, les tuyaux d'écoulement étant complètement bouchés par les pierres du remblai et le canal en briques à l'extrémité étant, quant à lui, écrasé.

Le montant de ces deux factures s'élève à 5 062 €

La commune de La Puisaye sollicite le SIDEPE pour une compensation financière, les travaux d'interconnexion étant la cause des deux problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Le SIDEPE a donc contacté l'entreprise qui s'engage à participer à hauteur de la moitié du montant de ces travaux. Certains travaux réalisés par la commune sont indépendants des travaux d'interconnexion. (ex : grille rajoutée, tuyau...)

L'entreprise va contacter dès la semaine prochaine le secrétariat de la Mairie afin de voir les modalités du remboursement.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE

4- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE COORDINATION SPS

5 – ETUDES GEOTECHNIQUES

6 – INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Les points 4, 5 et 6 inscrits à l'ordre du jour, traitant du même programme de travaux, sont regroupés dans une seule délibération générale comme suit.

Monsieur le Président expose,

Au titre de ses compétences, le Syndicat a décidé d'engager des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Seine Normandie permettant d'optimiser son réseau d'eau potable.

Le programme de travaux comprend :

- Sur la commune de La Puisaye :
 - 2 430 ml de conduite à renouveler,
 - Reprise de 8 branchements,
- Sur la commune de La Framboisière :

- 1 760 ml de conduite à renouveler,
- Reprise de 41 branchements,
- Sur la commune de Senonches :
 - 1 095 ml de conduite à renouveler,
 - Reprise de 65 branchements,
- Sur la commune de Jaudrais :
 - 6 250 ml de conduite à renouveler,
 - Reprise de 107 branchements

Dans ce cadre, le Syndicat a lancé plusieurs consultations en procédure adaptée pour retenir les prestataires annexes qui devront intervenir sur cette opération :

Accord-cadre à bons de commandes de Coordination SPS :

Le bureau d'études CAD'EN en tant qu'assistant du SIDEPE a lancé une consultation pour retenir la société qui assurera la mission de Coordination SPS.

Le marché qui sera conclu sera un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 15 000,00 €HT sur une durée de 3 ans.

Il s'agit d'une consultation écrite dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte.

- Le dossier de consultation a été adressé par courriel à 4 prestataires en date du 27/04/2018. La date limite de remise des offres était fixée au 24/05/2018 à 12 heures chez CAD'EN.
- 2 offres ont été reçues dans les délais.
- Monsieur le Président a constaté, en présence des représentants du SIDEPE le 20 juin 2018, le résultat de l'analyse des offres, et a proposé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de Coordination SPS à la société DEKRA Industrial, pour un montant maximum de 15 000,00 €HT sur une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

Etudes géotechniques pour des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable.

L'objectif de l'étude géotechnique est de fournir au maître d'œuvre et aux entreprises l'ensemble des données géotechniques du projet, dans un format exploitable pour leurs études.

Les études doivent permettre de :

- Définir les contraintes de terrassement pour la pose des conduites et la faisabilité des fonçages horizontaux voire des forages dirigés le cas échéant,
 - Anticiper au maximum les risques d'aléas et proposer des solutions pour les maîtriser,
 - Définir les techniques de rabattement de nappe à mettre en place pendant les travaux,
 - Analyser la faisabilité d'une réutilisation de déblai de remblai,
 - Définir toute difficulté de nature géotechnique qui pourrait compliquer le chantier,
 - Définir les modalités de remblaiement,
- Une publicité a été publiée sur le site BOAMP le 19/04/2018 ;
 - La date limite de remise des offres était fixée au 18/05/2018 à 12 heures chez CAD'EN
 - 4 offres, dont 1 offre variante, ont été reçues dans les délais.
 - Monsieur le Président a constaté, le 20 juin 2018, en présence des représentants du SIDEPE, le résultat de l'analyse des offres, et a proposé d'attribuer le marché à la société GINGER CEBTP pour un montant de 22 325,00 €HT.

Adopté à l'unanimité.

Investigations complémentaires pour la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable.

Toujours dans le cadre de ces travaux de renouvellement, des investigations complémentaires sont obligatoires et à effectuer sur des zones bien définies.

Ces travaux complémentaires doivent être réalisés pour des raisons techniques sur trois zones :

- A La FRAMBOISIERE : secteur entre le Grand Village et Le BOULAY
 - A SENONCHES : Rue Lucien Descaves et Rue du Général De Gaulle
- Le dossier de consultation a été adressé par courriel à 5 prestataires en date du 04/06/2018. La date limite de remise des offres était fixée au 18/06/2018 à 12 heures chez CAD'EN.
 - 4 offres ont été reçues dans les délais.
 - Monsieur le Président a constaté, le 20 juin 2018, le résultat de l'analyse des offres, et a proposé d'attribuer le marché d'investigations complémentaires à la société SATER pour un montant de 12 300,00 €HT

Adopté à l'unanimité.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les procédures de consultation pour l'accord-cadre à bons de commande de Coordination SPS, pour le marché d'études géotechniques et pour le marché d'investigations complémentaires ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de Coordination SPS à la société DEKRA Industrial pour un montant maximum de 15 000,00 €HT, soit 18 000,00 €TTC, sur une durée de 3 ans ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché d'études géotechniques à la société GINGER CEBTP pour un montant de 22 325,00 €HT, soit 26 790,00 €TTC ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché d'investigations complémentaires à la société SATER pour un montant de 12 300,00 €HT, soit 14 760,00 €TTC ;
- **DIT** que ces montants seront inscrits au budget de l'année 2018 et aux budgets des années suivantes pour l'accord-cadre à bons de commande ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces marchés, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que leurs éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % des montants des marchés initiaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental d'Eure et Loir, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

7 – REVISION DES STATUTS

Le Président informe les membres du conseil que, par lettre du 8 juin, Madame La Préfète attire notre attention sur la délibération du 27 mars dernier approuvant la proposition de passer une convention de vente d'eau potable avec le syndicat d'alimentation en eau potable (SAEP) de Verneuil Est.

Afin de mettre en œuvre cette décision, il convient que notre syndicat soit habilité, dans ces statuts, à conclure ce type de convention.

Or, à ce jour, les statuts du SIDEP du Val Saint Cyr n'autorisent pas la passation de conventions de prestations de services pour des collectivités extérieures.

Aussi, dans un premier temps, le syndicat doit procéder à la modification de ses statuts afin que notre groupement soit autorisé à vendre de l'eau à une collectivité extérieure à son périmètre d'intervention.

En outre, les statuts du SIDEP du Val Saint Cyr datant du 7 février 1975, le Président propose de profiter de cette modification à opérer, afin que ceux-ci soient intégralement revus.

Ce travail demandant un peu de temps, il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir noter que la révision des statuts leur sera présentée lors du prochain conseil syndical programmé le 24 septembre 2018

Adopté à l'unanimité.

8 – TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE BOISSY- LES- PERCHE POUR LA REALISATION D'UNE INTERCONNEXION AVEC LE SAEP DE VERNEUIL EST

Lors du conseil syndical du 27 mars dernier, les élus du SIDEP ont approuvé le projet de vente d'eau au SAEP de Verneuil Est.

Le projet de convention de vente a été retoqué par les services de la Préfecture, ce qui nous oblige à revoir, dans un premier temps, les statuts du SIDEP (comme vu au point précédent).

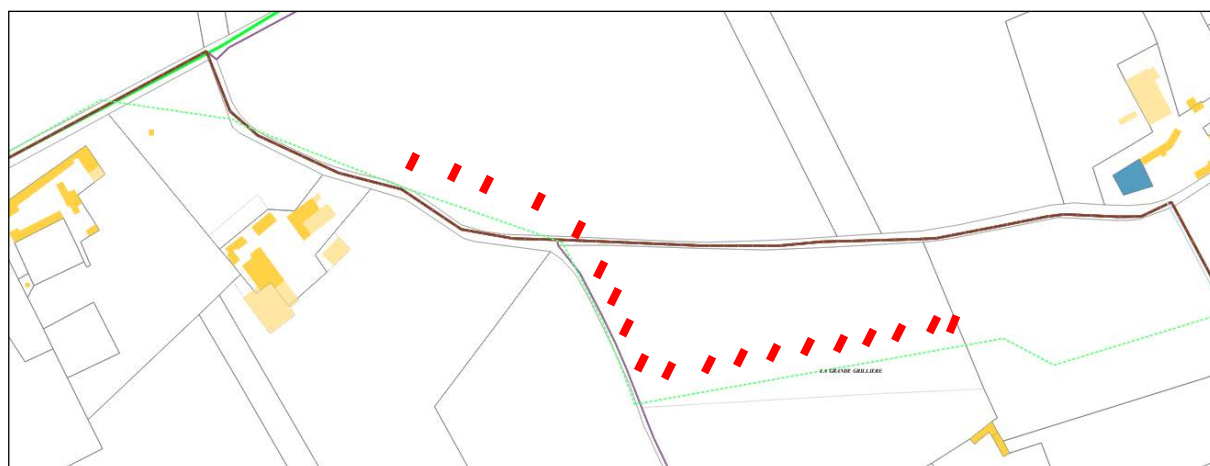
Par ailleurs, afin de pouvoir procéder à la vente d'eau au SAEP de Verneuil Est, il sera nécessaire d'effectuer des travaux de renforcement de réseaux pour qu'une interconnexion puisse avoir lieu.

Une réunion a été organisée avec le SAEP de Verneuil Est ainsi que les bureaux d'études CAD'EN et BFIE pour étudier et estimer le montant des travaux à réaliser.

Au-delà du coût que représentent ces travaux, il faut également avancer un certain nombre d'avantages à les réaliser.

Avantages des travaux proposés par le Syndicat de VERNEUIL EST :

- Recette complémentaire minimale d'environ 13 000 € par an par la vente d'eau,
- Diminution du temps de séjour de l'eau donc amélioration de la qualité de l'eau,
- Proposition de renouvellement de 3 150 ml en réalisant une conduite commune en diamètre 200 mm du réservoir de Boissy au hameau des Landes avec la reprise des branchements, Cette canalisation figure dans les priorités 3-4 dans étude Mosare de Véolia,
- Amélioration de la défense incendie grâce à l'augmentation de diamètre. Possibilité de rajouter des poteaux incendie par les communes si besoin,
- Eventualité de travaux communs avec le SMO,
- Suppression de 550 ml de conduite : Le hameau de Philmain peut être repris directement sur la nouvelle conduite ce qui permettra de supprimer la conduite actuelle en diamètre 60 qui l'alimente d'environ 550 ml,



- La pose de conduite commune est financée par l'AESN et le Département de l'Eure (environ 52%), le reste à charge serait financé à 50% par les Syndicats. Toute la partie « Branchement » resterait à la charge du SIDEP. Une simulation financière est réalisée sur l'estimatif de la maîtrise d'œuvre niveau PRO.

	Estimatif Coût Travaux	Estimatif Part branchement	Estimatif Hors Branchement	Financement AESN et CD 27 (52%) du montant hors branchement	Reste à charge pour les Syndicats
Tronçon Réservoir de Boissy / Les Landes 3,15 km en 200 mm	565 103,00 €	34 000,00 €	531 103,00 €	276 173,56 €	254 929,44 €

La proposition de répartition à 50% du reste à charge donne les estimatifs suivants :

Proposition de répartition du reste à charge	
Part Verneuil 50% du reste à charge	Part SIDEP 50% du reste à charge + les branchements
127 464,72 €	161 464,72 €

Le coût estimatif (niveau PRO) restant à la charge du SIDEP permet une réduction très forte du prix au ml :

Prix au ml brut de la conduite en 200 mm (sur les 3,15 km)	Prix au ml en cas de renouvellement par le SIDEP seul (diam 150)	Prix au ml restant au SIDEP après Subv et part SAEP Verneuil Est	Prix au ml restant au SIDEP après Subv et part SAEP Verneuil Est et en supposant le non remplacement des 500ml de Philmain (estimé à 50 000 €)
179 €	151 €	51 €	35 €

Les montants définitifs seront recalculés sur le montant de l'entreprise retenue après consultation et après accord de subventions.

Financement du reste à charge en moins de 15 ans par les ventes d'eau au SAEP VERNEUIL EST contre un amortissement classique sur 60 ans

Adopté à l'unanimité.

9 – COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

8.1 – Adresses mails des membres du conseil syndical du SIDEP.

Tableau joint à compléter

8.2 – Transmission des avis et comptes-rendus de réunions par mail.

Le Président propose aux membres, ainsi qu'il est fait sur la commune et la Communauté de Communes, que les convocations et les comptes-rendus de réunions soient transmis par mail.

Adopté à l'unanimité.

8.3 – Point sur les travaux d'interconnexion Senonches-Les Ressuintes.

Le 15 juin dernier, le SIDEP a réceptionné le lot 2 (génie civil et électronique) de la station de pompage dans le cadre des travaux d'interconnexion en eau potable entre le château d'eau de Senonches et des Ressuintes

Quelques réserves ont été émises :

- Pose de bloc-porte pour le portail d'entrée,
- Mise en test de la station pour une période allant jusqu'au 15 juillet 2018, afin de confirmer le bon fonctionnement et la communication entre les Ressuintes et la station de Senonches.
- Sur les stabilisateurs, à La Puisaye, deux échelons à mettre sur regards

8.4 – Prochain SIDEP : le lundi 24 septembre 2018.

* *
 *